

TITULAIRE DU CONTRAT :

Sack and Pa Opt Endorsement Line
ClientName
MailCompleteAddress
MailCityNm Ma MailZipCd



FOURNISSEUR :

Utility Service Partners Private Label, Inc. d.b.a.:
Service Line Warranties of America ("SLWA")
11 Grandview Circle, Suite 100
Canonsburg, PA 15317-9840
Website: www.slwofa.com
Phone: 866-922-9006

Numéro de compte: To be assigned
Numéro de confirmation: To be assigned

ADRESSE DE SERVICE :

[Name]
[Address line]
[City, ST ZIP]

Madame, Monsieur, [Nom],

Merci d'avoir souscrit à ce programme de protection des canalisations d'eau, assuré par Service Line Warranties of Canada. Ce Contrat de Services est uniquement réservé aux canalisations d'eau extérieures aux logements et il est régi par le document ci-joint : « CONDITIONS GÉNÉRALES ». Le tarif de ce Contrat de Services sera tel qu'annoncé dans le courrier de promotion de ce produit auquel vous avez répondu par une souscription, et ce tarif peut, de temps à autre, faire l'objet d'ajustements en accord avec le document ci-joint « CONDITIONS GÉNÉRALES ».

Ce contrat débute à midi heure locale, à la date de la souscription, sauf indication contraire, et restera ensuite en vigueur tant que vous vous acquittez de vos échéances. Il n'y a aucune franchise ni frais de service par incident.

Si vous devez faire une réclamation, veuillez contacter votre service client au 1-866-922-9004. Nos collaborateurs sont disponibles 24h/24, 7 jours sur 7, y compris lors de périodes de vacances, pour recevoir votre appel.

Nos espérons que vous n'aurez pas à vivre de situations critiques, mais si cela devrait arriver, nous serons là pour répondre à vos besoins.

Encore merci pour votre souscription.

Sincèrement,

Service Line Warranties of Canada

CONDITIONS GÉNÉRALES
SERVICE LINE WARRANTIES OF CANADA ("SLWC")
PLAN DE PROTECTION DES CANALISATIONS D'EAU (« PROGRAMME DE SERVICES »)

Ce Contrat de Services couvre la portion des **canalisations d'eau primaires** détenues par le propriétaire et raccordées à un réseau public ou municipal de distribution d'eau, jusqu'au point d'entrée à votre habitation individuelle (incluant une ligne d'eau principale qui peut être enterrée ou enfouie dans une dalle en béton sous votre maison), et ce contrat fournit l'assistance ou la réparation en cas de dommages ou de fuites sur la ligne principale de distribution d'eau qui dessert votre résidence **où l'écoulement est interrompu suite à l'usure normale**. Ce Contrat de Services est limité à 5 000 \$ par réparation et par canalisation. Le choix de la façon dont la canalisation doit être entretenue, réparée ou remplacée revient entièrement à SLWC sur la base de son jugement professionnel.

En souscrivant, vous attestez que votre système de distribution d'eau est en bon état de fonctionnement.

Ce Contrat de Services couvre uniquement la résidence dont l'adresse figure sur la première page du présent contrat. Vous ne pouvez en aucun cas céder ou transférer ce Contrat de Services à un tiers ou à une autre résidence ou propriété.

En cas de sinistre, vous devez appeler SLWC, appel gratuit 1 866-922-9004 (assistance disponible 24 h/24, 7 jours sur 7) avant que des réparations ne soient effectuées.

Tous les travaux doivent être effectués par un **professionnel autorisé à intervenir par SLWC**. Toute exception à cela sera à la discrétion de SLWC et en aucun cas la responsabilité de remboursement de SLWC en cas de réparations effectuées par une personne ou entreprise non mandatée, n'excédera 500 \$. Si un permis ou la localisation de la canalisation sont nécessaires, nous nous chargerons d'obtenir le permis adéquat avant que les travaux ne commencent ; toute les réparations seront effectuées selon les normes en vigueur en matière de plomberie et d'excavation.

Veuillez noter que les professionnels auxquels nous faisons appel doivent avoir un accès sûr et dégagé à, et des conditions de travail sûres dans et autour de la zone de travaux.

Ce Contrat de Services débute à la date de souscription spécifiée sur la première page, sauf indication contraire, et il restera ensuite en vigueur tant que vous vous acquittez de vos échéances. Ce Contrat de Services peut être annulé pour cause de non-paiement. Votre compte doit être à jour afin que vous puissiez bénéficier de l'assistance ou des réparations en vertu du présent contrat.

Ce Contrat **NE COUVRE PAS:**

- a) toute canalisation d'eau commune qui fournit plusieurs propriétés, pavillons, bâtiments secondaires ou embranchements, y compris pour les systèmes d'arrosage, les piscines, les jacuzzis et/ou autres systèmes extérieurs, qu'ils soient connus ou non ; la réparation de compteur, de coffres à compteurs, ou la réparation ou le remplacement du robinet d'arrêt ;
- b) les canalisations détenues par un service public ou connectées à un bâtiment commercial ou un mobile-home ; ou les coûts liés au remplacement ou à la réparation d'un ou des compteurs qui n'est pas délocalisé comme moyen de réparer ou remplacer votre canalisation d'alimentation d'eau;
- c) la rénovation et/ou le déplacement de la canalisation dans laquelle le flux d'eau n'est pas perturbé, dans le but de se conformer aux normes ou aux lois ou à une ordonnance, ou encore de satisfaire aux directives des services d'eau ou autre ;
- d) les dommages sur une canalisation d'eau causés directement ou indirectement par vous-même ou par un tiers ; par une catastrophe naturelle, une force majeure, ou par toute autre cause assurable ;
- e) tout dommage/nettoyage à l'intérieur de l'habitation, y compris aux effets personnels, ou remplacement ou assortiment des revêtements de sol ou toute autre partie affectée (par ex : tapis, parquets, marbre, tuiles de céramique, murs secs, peintures, plâtres ou papiers-peints, etc.)

Une fois une ligne de canalisation a été réparée, SLWC fournira un service de restauration de base de la zone affectée, qui sera limité au remplissage des fossés, le bombement (pour permettre le tassement), le râtelage et le semis (si la météo le permet) à l'exception de la mise du gazon. S'il est nécessaire de couper la dalle dans les murs de la fondation pour réparer une canalisation cassée, le fossé qui en résulte sera rempli de gravier et couvert d'asphalte ou de ciment, le cas échéant. Les débris seront enlevés de la zone de travaux.

Vous avez trente (30) jours à compter de la date de souscription à ce Programme de Services pour annuler et recevoir un remboursement complet de tous vos paiements. Passé ce délai de 30 jours, vous pourrez à tout moment annuler ce Programme de Services et vous serez remboursés à la quote-part de vos paiements, moins 1) tout argent versé suite à un sinistre déclaré sur votre compte et 2) un montant de 6,00 \$ pour les frais de dossier. SLWC ne versera pas de remboursement inférieur à 6,00 \$ sauf à votre demande.

SLWC peut modifier ce Programme de Services, y compris, sans toutefois s'y limiter, occasionnellement, la révision des tarifs, en vous en informant par avis écrit trente (30) avant la date de l'amendement, et SLWC peut mettre un terme à ce Programme de Services pour cause de non-paiement dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle le paiement doit être effectué et dans les quatre-vingt-dix (90) pour toute autre raison. Si SLWC annule le programme pour une autre raison que le non-paiement, vous serez remboursé à la quote-part de tout montant que vous aurez versé pour chaque période du Programme de Services sujette à l'annulation.

IMPORTANT: Veuillez conserver ce document dans vos archives personnelles. La lettre en première page et les Conditions représentent une copie officielle de votre Contrat de Services.

Service Line Warranties of Canada, Inc.
Est une filiale de
UTILITY SERVICE PARTNERS, INC.
11 Grandview Circle, Suite 100
Canonsburg, PA 15317-9840
Téléphone : 1-866-922-9004 Site internet: www.slwofc.ca